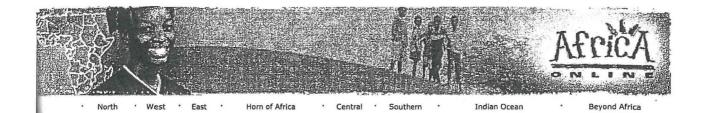
Annexe 1

Communiqué de presse de l'agence PANA 17 septembre 2001

Bienvenue à AfricaOnline.com



sports		Rapatriement de quatre prisonniers de guerre ougandais	CHANGEZ LA LANGUE English Site French Site
		PANA	English Site French Site
business		17/09/2001	
travel		Quatre militaires ougandais, faits prisonniers en 1998 et	Les Etats-Unis promettent de
internet	÷	1999, par les éléments des Forces armées congolaises (FAC) ont été libérés et rapatriés dimanche.	soutenir le secteur agro-industriel
education	÷		Kandia vers l'Espérance
NGOs	÷	Peu avant leur embarquement, MM. Salim Byaruhanga, Charles Mugisha, Geoffrey Alume et Erick Kiza, ont lancé, en présence du ministre congolais des Droits Humains, Ntumba Luaba, des représentants de la Croix-Rouge Internationale et de quelques officiers du contingent militaire de la SADC en RDC, un appel pour le rétablissement de la paix en Afrique, particulièrement en République démocratique du Congo.	Annan : "La lutte contre le
arts & culture	÷		terrorisme devrait unir le monde"
health	÷		Attentats à New-York et à Washington: Que pensez-vous de la vengeance que préparent les Américains
women	÷		
weather	÷		
kids zone	÷	"Ce rapatriement s'inscrit dans le cadre du droit international humanitaire et concrétise la volonté du gouvernement congolais dans la mise en application des accords de cessez-le-feu de Lusaka, relatifs à la libération des otages et des échanges des prisonniers de guerre", a indiqué le ministre congolais des Droits humains.	Un projet de prévention du SIDA dans les écoles congolaises
life	÷		
science and technology	÷		Pas de camp d'entraînement de terroristes en Côte d'Ivoire
news	÷		Installation du nouvel entraîneur
shopping	÷	Aussi, a-t-il exhorté "les agresseurs" de son pays "à faire de même, en libérant les prisonniers congolais qui se trouvent dans leurs territoires".	des "Lions Indomptables"
football			Attentats aux USA : Messe pour les victimes dans toutes les
gambling	÷	Depuis plus d'une année, notamment avec la signature et la	paroisses
e-touch	÷	mise en application effective du cessez-le-feu de Lusaka, le ministère congolais des Droits humains multiplie, en	Des crocodiles du fleuve Sio font des victimes
about Africa Online		partenariat avec des organisations humanitaires, des opérations de libération et de rapatriement des ressortissants des pays en querre avec la RDC.	Le choléra fait 15 morts au Niger
groupe de discussion	÷	Ces opérations ont touché jusqu'ici environ un millier de	RSF proteste contre l'interpellation d'un journaliste
aide	÷	personnes, particulièrement des civils et militaires rwandais et burundais	Les Talibans maintiennent un langage de fermeté: pas question d'extrader Oussama Ben Laden
		(<u>PANA</u>)	Des opérateurs économiques taïwanais intéressés par le marché ivoirien
-		RELATED STORIES:	Décès d'un ancien entraîneur de l'équipe nationale du Cap-Vert
		<u>Joseph Kabila et Yoweri Museveni se rencontre à Dar</u> es Salaam	<u>Le porte parole du MFDC demande des sanctions contre le Sénégal</u>

Annexe 2

Version française du procès-verbal de constat des lieux du 28 septembre 2002 relatif à l'ambassade et à la résidence officielle de l'ambassadeur d'Ouganda à Kinshasa

Procès veroal de constat des lieux.

Concerne : Résidence de l'ambassadeur et Chancellerie de la République d'Ouganda en République Démocratique du Congo

L'an deux mille deux, le vingt huitième jour du mois de Septembre, la délégation mixte Ougando-Congolaise, a procédé à la visite de la Chancellerie et de la résidence officielle de l'Ambassadeur de la République d'Ouganda en République Démocratique du Congo.

La délégation était composée comme suit :

- Pour la partie ougandaise :
 - Mr ENOS B. KAWESA, Ambassadeur / Ministère des Affaires Etrangères;
 - Mr Emmanuel MALE, Ir /Ministère des Travaux ;
 - Mr J.B. OCANA, Conseiller/Ministère Affaires Etrangères;
 - Major Chris BBOSA, Commission Militaire Mixte.
- Pour la partie congolaise :
 - Mr Charles KALANGILA, Ir /Conseiller Ministère TPAT-UH;
 - Mr Patrick ITUNEME Ir/ Conseiller Ministère TPAT-UH
 - Mr DIAMPAVA TANDU, Chef de Division/ Ministère TPAT-UH;
 - Mr Omer INGWALA, Chef de Division/ Ministère TPAT-UH
 - Mr KISALAY NIKISA, Chef de Bureau/ Ministère TPAT-UH.

A la suite de cette visite la délégation a constaté ce qui suit

1. LA CHANCELLERIE

Sise au numéro 17 de l'avenue Tombalbaye dans la commune de la Gombe, le complexe immobilier de la chancellerie est clôturé et comprend un bâtiment principal et un bâtiment annexe.

1. 1 Le bâtiment principal

Ce bâtiment de trois (3) niveaux comprend

- les bureaux au Rez-de-chaussée
- Deux appartements au 1^{er} étage
- Un appartement et une terrasse accessible non couverte au 2 eme étage

WS SAA-

CABINET DU M. KS KE
DELA IVISTICE GARGE DES SOCIAUX

KELU IG. 20 John 高松

N° D'IMMEGIS I

V° CLASSEMENT

A G DI THE

1.2 Le bâtiment annexe

Ce bâtiment de deux (2) niveaux comprend :

- des garages, des sanitaires et une réserve au rez-de-chaussée
- un appartement et une terrasse accessible non couverte à l'étage

Les bâtiments de la chancellerie présentent les dégradations suivantes

- détérioration partielle de l'étanchéité du bâtiment principal Démolition partielle de la maçonnerie de l'acrotère du bâtiment principal
- Défectuosité de la plomberie et des sanitaires
- Manque des appareils électriques tels que prises, interrupteurs, boite de dérivation, points lumineux et de climatiseurs
 Absence des serrures, clenches, poignets, vitres et toiles moustiquaires.
- Manque des battants de quelques portes en bois et métalliques.
- Vétusté de la peinture intérieure et extérieure.
- Descentes d'eau cassées et/ou bouchées.
- Réseaux d'évacuation des eaux usées et des pluies non opérationnels.
- Cour intérieure en mauvais état.

2. RESIDENCE OFFICIELLE

Située au numéro 12 de l'avenue de l'Ouganda dans la commune de la Gombe, la Résidence Officielle est cloturée en dur et comprend un bâtiment principal et une annexe.

- 2.1 Le bâtiment principal de deux (2) niveaux comprend :
 - Le garage ouvert au rez-de-chaussée
 - La résidence au 1er étage
- 2.2 Le bâtiment annexe d'un niveau comprend :
 - Les sanitaires du personnel
 - Les locaux pour le personnel.

L'état général du bâtiment principal de la résidence est bon. Néanmoins, des travaux de réfection s'avèrent nécessaire. Il s'agit entre autres de :

TIS SAT

南岛川 新州

- La peinture extérieure et intérieure du bâtiment
- La peinture du mur de clôture
- L'aménagement extérieur (dalles d'accès, filets d'eau et aménagement général)
- L'aménagement intérieur (moquette, portes, rideaux, vitres, toiles moustiquaires, tôles translucides à l'entrée principale, serrures, plomberie et réparation des fissures, quelques carreaux des marches de derrière, climatisation, etc.)
- La remise en état de la menuiserie, de l'électricité, de la plomberie et des sanitaires.

3. CONSTAT GENERAL

- i) Lors de l'inspection, la chancellerie et la résidence étaient occupées ;
- ii) La délégation mixte n'a pas trouvé des mobiliers appartenant à l'ambassade ou à ses officiels.

4. RECOMMANDATION

Le présent procès-verbal ne constitue qu'un rapport préliminaire d'inspection des lieux. Une expertise détaillée des travaux comprenant des quantités, des plans, des coûts et des plannings d'exécution sera entreprise ultérieurement par la partie congolaise et sera présentée à la prochaine réunion de Kampala.

En foi de quoi ce procès-verbal a été dressé aux date, jour et mois ci-dessus.

Pour la partie ougandaise :

ENOS B. KAWESA, Ambassadeur

Emmanuel MALE, Ingénieur

J.B. OCANA, Conseiller

Major Chris BBOSA, Commission Militaire Mixte.

• Pour la partie congolaise :

Charles KALANGILA, Ingénieur civil

Patrick ITUNEME, Ingénieur civil

DIAMPAVA TANDU, Ingénieur

Omer INGWALA, Ingénieur BTP

KISALAY NIKISA, Ingénieur

SAT

Annexe 3.

Liste du personnel diplomatique ougandais accrédité en RDC

République Démocratique du Congo



Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Le Vice Ministre des Affaires Atrangères



N° 130.AE./ 27-2/KK/NM/2003

A Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux à Kinghasa/Gombe

Concerne : Complément de renseignements pour les Diplomates ougandais

Excellence Monsieur le Ministre,

Subsidiairement à ma lettre n°130AE/119/KK/LM/2003 par laquelle je vous avais transmis la liste des diplomates ougandais en poste en République Démocratique du Congo avant l'agression, j'ai l'honneur de vous fournir, en annexe de la présente, des renseignements complémentaires à leur sujet.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de ma parênte considération.

VANGU MAMBWENI-ma-BUSAN

CAMBET BU MINE KE
PELA HISTIGEAGARDE DES SOTALI
10 FEV 2003
N° >>PRINT LIN | 01.212
V° CLASSEMENT

B.P. 7100 Kinshasa/Gombe - Tél.: 33.056 - Ticl: 8802260 - Fax: 002431233056

COMPOSITION FAMILIALE DES DIPLOMATES OUGANDAIS

- I. Ont guitté la République Démocratique du Congo bien avant la guerre
 - 1. JOSEPH MUSISI MWANJE
 - 2. TWINOMUGISHA REUBEN
 - 3. PASSY MUTAGUBYA
 - 4. KAHIGWA KIIZA JOSEPH
 - 5. BEGUMANYA ELIAB TINDIMUBONA
- II. Etaient présents jusqu'au jour de l'agression
 - 1. Ambassadeur KAMANDA : n'avait jamais déclaré son épouse et ses enfants aux Affaires Etrangères
 - 2. RICHARD BAMUFURAKI : Epouse : SANYU DOREEN
 Il n'avait jamais déclare ses enfants aux Affaires Etrangères
 - 3. Mme ONEGA OWACHGUI: Epoux: ONEGA OWACHGUI LEONARD
 - 4.KEDISI MARGARET : Célibataire et n'avait jamais déclaré ses enfants
 - 5.OKANA BOG JACKSON : Il n'avait jamais déclaré son épouse et ses enfants
 - 6.MUHUMUZA Stephens Eliot : Epouse : GRACE. Il n'avait jamais déclaré ses enfants
 - 7. HENRI PICHO OKELLO: Epouse: JOYCF LYDIA PICHO

Annexe 4

Cassette vidéo attestant de la rencontre entre M. Awori et des prisonniers ougandais à Kinshasa

(v. pièce jointe)

ATTESTATION

Je soussigné, Maître TSHIBANGU KALALA, coagent de la République démocratique du Congo, déclare par la présente que les documents annexés à la pièce additionnelle de mon Gouvernement sur les demandes reconventionnelles de l'Ouganda sont conformes aux originaux et atteste la fidélité des traductions fournies.

Je déclare par ailleurs que la cassette-vidéo déposée comme annexe à la pièce additionnelle susmentionnée constitue une copie fidèle et intégrale du film ou du reportage original.

Le 28 février 2003

Tshibangu Kalala

Co-agent de la République démocratique du Congo